

N°435 - 16/03/2015

Seize jours après le vote de la première lecture de la loi Notr(e) à l'Assemblée Nationale, les élections des conseillers départementaux auront lieu. Je ne pense pas que cette future loi aura un impact sur ce vote. Celui-ci est trop pris dans des enjeux politiques, loin des préoccupations de nos concitoyens et des dimensions nouvelles que va apporter cette loi.

Les départements vont perdre définitivement la clause de compétence générale et se retrouver avec moins de compétences qu'ils n'en avaient jusque-là. En se séparant de compétences ils vont se consacrer au cœur de leur action : le social, c'est-à-dire la gestion des trois allocations que sont le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

D'après [Claudie Lebreton](#) (Président de l'ADF pour quelques jours encore), ces trois prestations représentent 39 milliards d'euros sur les 71 milliards dépensés chaque an: « En matière d'éducation, le département garde la responsabilité des collèges. Il perd en revanche les transports, scolaires et interurbains, à l'exception du transport des handicapés. Il va garder les routes, la sécurité civile, conjointement avec les communes, la culture avec les archives départementales, la lecture publique et les schémas artistiques à l'école, la sécurité alimentaire...Les départements seront de moins en moins impliqués dans l'économie et l'emploi, qui représentent pour eux 2 milliards d'euros d'investissement. Mais il reste tout le champ des compétences partagées avec les régions: le tourisme, le numérique, la jeunesse et le sport. »

Claudie Lebreton, en ne signifiant pas que la culture va être aussi une compétence partagée et en indiquant les trois grandes compétences cultures des départements : les archives, la lecture publique et les schémas départementaux des enseignements artistiques (non pas à l'école comme il le dit), propose certainement une alternative à ce partage ([qui ne sera pas obligatoire comme le souhaitait l'ARF](#)). Alternative que l'on pourrait décrire ainsi : les compétences cultures liées aux lois de décentralisation aux départements, les autres à la compétence partagée.

Que se passe-t-il dans les faits aujourd'hui pour la culture ? La dimension opérateur du département longtemps menée par les associations départementales (AD) est petit à petit en train de disparaître. Cette année les AD du Morbihan, de l'Ille et Vilaine, de l'Hérault, de la Savoie, ont été intégrées au sein des services départementaux, celle des Vosges, du Cantal, du Tarn et Garonne risquent de disparaître aussi, laissant encore exister une petite trentaine d'associations, soit moins de la moitié des associations qui ont été créées ces trente dernières années (ADDM/ADIAM, Offices Culturels Départementaux). Les budgets de soutien au spectacle vivant et plus largement à l'action culturelle (lieux de diffusion, festivals, création artistique, sensibilisation, médiation, EAC) baissent dans beaucoup de départements où je me rends (il n'y a pas de statistiques là-dessus, sauf l'écho persistant des baisses des budgets culturels). Les délibérations restreignent de plus en plus les anciennes dynamiques territoriales (schéma ou plan de développement culturel). Bref, on pourrait dire que rien ne va plus dans les politiques culturelles des départements, et pourtant...

Et pourtant des départements ont été à la pointe de l'innovation culturelle ces dernières années en portant une autre dimension de la culture, moins sectorielle et verticale, plus transversale et horizontale, soit dans un travail de lien entre [social et culture](#), soit par [une réflexion croisée avec les droits culturels](#) ([qui ont failli être inscrits dans la loi NOTRe](#)). Ces deux approches de la culture dans ces départements ont permis trois avancées : la première de porter une autre vision de la culture plus proche des personnes, la seconde de faire se croiser des acteurs de champs différents (social, éducation populaire, santé, culture) sur des enjeux communs, la troisième d'élaborer des propositions innovantes de concertation. Aujourd'hui, à la veille des élections départementales, ces innovations sont en suspens. La question est : est ce que les futurs exécutifs départementaux sauront les prendre en compte où continueront-ils le lent délitement des politiques culturelles départementales?

Vincent Lalanne